

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUYE), G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TAUPENAS, M TOURVIEILHE (proc de S GENEST) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Procurations : 5

Votants : 46

Absents : 6

Date de convocation : 07/06/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE.

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN et JP MARRON.

Objet : Modification du règlement du service.

Approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2021, le règlement du service des transports urbains Tout'ebus permet de définir les droits et obligations des usagers ainsi que les règles de fonctionnement du service.

Ce règlement doit aussi évoluer « à l'usage » selon les conditions d'exercice du service Tout'ebus.

Une 1^{ère} modification approuvée par délibération en date du 31 mai 2022 avait permis de préciser certains points et notamment l'accès aux animaux.

Cette année, la commission « mobilité », réunie en séance le 25 avril dernier, a souhaité apporter des précisions sur l'accès aux chiens dans les autobus et notamment interdire les chiens de catégorie 1. Elle a également souhaité encourager la multi modalité en permettant aux usagers de monter à bord avec leur vélo sous conditions.

Cette possibilité fait écho à la politique de déplacement en modes actifs que développe notre Communauté de Communes, en lien avec le déploiement des voies douces.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:

- D'approuver le règlement de service du transport « Tout'ebus ci- annexé,
- De dire qu'il sera d'application immédiate.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 juin 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230613-DEL13062023-39-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023